

# Livret de famille

Le livret de famille, régulièrement tenu à jour, remplace généralement la production de la copie ou de l'extrait de l'acte de mariage ou des actes de naissance, sauf pour certaines démarches : carte nationale d'identité, passeport, mariage, pacs, procédures judiciaires, actes notariés...

## Délivrance automatique du livret de famille

Le livret de famille est remis automatiquement par la mairie aux époux lors de la célébration du mariage, ou aux parents non mariés lors de la naissance de leur premier enfant. Il peut également être délivré sur demande des parents lors de la naissance d'un enfant sans vie.

- > Le livret de famille contient :
  - les extraits d'acte de naissance des parents ou l'extrait de leur acte de mariage
  - les extraits des actes de naissance des enfants
  - des informations sur le droit de la famille (mariage, filiation, adoption, autorité parentale...).

## La mise à jour du livret de famille

La mise à jour régulière du livret de famille est à la charge de son (ses) titulaire(s) qui doit(vent) le présenter aux officiers d'état civil à chaque changement de situation de famille (divorce, séparation de corps, désaveu de paternité, changement de nom ou de filiation).

- > Délivrance d'un second livret :
  - En cas de divorce ou de séparation, un deuxième livret peut être remis à celui des parents qui en est dépourvu, justifié par la production d'une décision de justice ou d'une convention homologuée.
  - Un second livret de famille peut être délivré en cas de perte, de vol ou de destruction du livret de famille.
  - Où s'adresser pour un second livret ? Dans la commune de son domicile

A Laval : Direction des prestations administratives à la population - Service état civil

- > Pièces à fournir

Justificatif de domicile, pièce d'identité du demandeur, justificatif du motif de la demande (décision de divorce par exemple), livret de famille abîmé le cas échéant.

**Téléchargez le formulaire de demande de livret de famille**  
**À déposer dans la mairie de votre domicile**

VILLE DE LAVAL  
Place du 11 novembre  
CS 71327  
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ  
**0 800 00 53 53**  
(Numéro gratuit)  
**02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43 26**  
[mairie@laval.fr](mailto:mairie@laval.fr)  
[Plan d'accès](#)